



Envoyé en préfecture le 13/03/2024

Reçu en préfecture le 13/03/2024

Publié le

ID : 033-213300700-20240312-20249-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 12 MARS 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le douze mars, le Conseil Municipal de BRACH,
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, en vertu de l'article L.2121-7 du Code
Général des Collectivités Territoriales
Sous la Présidence de Monsieur Didier PHOENIX, Maire.
Date de la convocation du Conseil Municipal : 08 mars 2024

Nombre de conseillers

En exercice : 14

Présents : 10

Votants : 13

Etaient présents : Didier PHOENIX, Denis CHAUSSONNET, Jacques LASSALLE, Carmen PICAZO, Chantal BOURDELAS, Colette DUPIN, Franck MEYRE, Isabelle DUVILLARD, Renaud CHEIN, Magali LARAPIDIE

Etaient absent excusé : Audrey JOLLY pouvoir Jacques LASSALLE, Catherine FARDEL pouvoir Didier PHOENIX, Sophie OLIAS—ZEITSCHER pouvoir Colette DUPIN, Gilles NAVELLIER

Secrétaire de séance : Isabelle DUVILLARD

DELIB_2024/9_Finances

Demande d'attribution de subvention du département pour l'aménagement sécuritaire RD104E4 Route de Lacanau et création d'une voie verte

Monsieur le Maire,

RAPPELLE que la commune de Brach a lancé depuis plusieurs années l'aménagement sécuritaire de son village notamment avec la création de trottoirs, de cheminement doux (piétons/cyclistes) traversant le village et la réfection de toutes les routes départementales.

RAPPELLE que la RD104E4 est une départementale à fort passage, et qu'il n'existe pas de trottoir pour rejoindre l'école, l'arrêt de bus pour les collégiens, les commerces et les services publics en centre-bourg.

EXPOSE qu'en phase 1A de l'étude deux scénarios ont été étudiés en vue du respect de la largeur de calibrage de la route départementale.

EXPOSE que le projet de travaux intègre :

- L'aménagement sécuritaire de la route de Lacanau
- La création d'un cheminement mixte piétons/cyclistes (voie verte), sur un seul côté, côté droit de la route, direction Lacanau, du rond-point en centre bourg jusqu'à l'embranchement avec le Chemin de Devinas ;

1, Place de l'Eglise 33480 BRACH MEDOC
Tél. : 05.56.58.23.66

EXPOSE que sans partenaire financier la commune ne pourra pas réaliser ce projet

Le plan de financement de ce projet serait le suivant :

Coût des travaux :	223 595,00 € HT
Etudes :	18 562,00 € HT
Coût total des travaux :	242 157,00 € HT
Subvention demandée au titre de la DETR pour les travaux (30%)	67 078,50 €
Subvention demandée au Département pour les travaux (20 % x coefficient de solidarité 1,23 soit 24,6%)	55 004,37 €
Autofinancement travaux et études (53,70 %)	120 071,13 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

DECIDE à l'unanimité des membres présents et représentés,
DE SOLLICITER l'aide du Département au titre du report modal,
D'AUTORISER Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches administratives pour la demande de cette subvention.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

La secrétaire de séance,
I.DUVILLARD



Le Maire,
D.PHOENIX

